

Réunion n° 134 du Conseil des normes actuarielles (CNA)

Le 27 novembre 2023

Document 224046

Approbations

Le CNA a approuvé les deux documents que voici :

- **Normes de pratique définitives : Partie 7000 – Normes de pratique applicables aux programmes de sécurité sociale;** date d'entrée en vigueur le 1^{er} février 2024
- **Normes de pratique définitives – Partie 6000 – Normes de pratique applicables aux régimes d'avantages sociaux futurs autres que ceux d'un régime de retraite;** date d'entrée en vigueur le 1^{er} février 2024

Rapports des groupes désignés

- a) Examen quinquennal de la partie 6000 (Avantages sociaux postérieurs à l'emploi) : Le CNA a approuvé les normes définitives; date d'entrée en vigueur le 1^{er} février 2024.
- b) Recours aux tiers fournisseurs de données : Deux séries de commentaires ont été reçues à l'égard de la déclaration d'intention. Le groupe désigné (GD) les passera en revue et préparera un exposé-sondage.
- c) Examen quinquennal de la partie 7000 (Sécurité sociale) : Le CNA a approuvé les normes définitives; date d'entrée en vigueur le 1^{er} février 2024.
- d) Arrangements prévoyant le versement de prestations cibles : Le GD élabore une déclaration d'intention.
- e) Examen quinquennal de la partie 1000 (Section générale) : Le GD élabore une déclaration d'intention.
- f) NIPA 8 Divulgations en lien avec les changements climatiques : Le GD a débuté ses travaux.

Webémissions

Aucune webémission n'est actuellement envisagée.

Réunions futures

Le CNA n'a pas encore confirmé son calendrier des réunions à venir.